

Epidémie de Covid-19

Port de lunettes de protection

Version 1 - 16 mars 2020

INDICATIONS

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 et afin de se protéger des gouttelettes contaminantes pouvant atteindre la muqueuse oculaire, **il est recommandé aux soignants de porter des lunettes de protection :**

- **Pour tous les soins au contact d'un patient confirmé ou suspect d'infection à Covid-19**
- **Pour toutes les manœuvres respiratoires à risque pour tout patient présentant un SDRA.**

Ces lunettes de protection peuvent être réutilisées à condition d'être nettoyées et désinfectées après usage. (Y compris pour celle identifiées « à usage unique »)

RECOMMANDATIONS

- Porter les lunettes de protection dès l'entrée dans le box ou la chambre et tant que le soignant est positionné à une distance de moins de 1 m du patient.
- Porter les lunettes de protection, y compris si le soignant porte des lunettes de vue.

BIONETTOYAGE

En sortant du box ou de la chambre :

- Réaliser une désinfection des mains par FHA et retirer les lunettes de protection.
- Nettoyer et désinfecter les lunettes de protection avec un produit revendiquant la norme de virucidie (EN 14476) : type lingette pré-imprégnée de Septalkan® ou Surfa'safe Premium® spray appliqué avec un essuie-main.
- Respecter le temps de contact préconisé par le fabricant et dans tous les cas attendre le séchage complet avant de les réutiliser.
- Eliminer les déchets dans la filière DASRIA.

DANS TOUTES LES SITUATIONS

Respecter les précautions standard, notamment :

- Port de gants pour tout contact avec des déchets, ou des liquides biologiques.
- Désinfection des mains par friction hydro-alcoolique avant et après tout contact avec le patient et dès le retrait des gants.
- Eviter de se toucher le visage pendant la prise en charge du patient.

REDACTION	VALIDATION	APPROBATION
SOUYRI Valérie Service de Prévention du Risque Infectieux- Siège APHP <i>Signature sur l'original papier</i> Date de rédaction : 16 Mars 2020	Dr. FOURNIER Sandra Service de Prévention du Risque Infectieux-Siège APHP <i>Signature sur l'original papier</i> Date de validation : 16 Mars 2020	Christine GUERI Directrice département Qualité Partenariat Patient- Siège APHP <i>Signature sur l'original papier</i> Date d'approbation : Mars 2020
Destinataires : <i>Equipes Opérationnelles d'Hygiène, Présidents de CLIN, Directeurs Qualité</i>		